



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Le rôle de l'offre de travailleurs migrants sur le marché du travail canadien

Stan Kustec

Juin, 2012



Canada

Les avis et opinions exprimés dans le présent document sont ceux de l'auteur et ne sont pas nécessairement ceux de Citoyenneté et Immigration Canada ou du gouvernement du Canada.

Ci4-93/2012F-PDF
978-1-100-99746-9
N° de référence : RR20120705

Table des matières

Sommaire	iii
1. Introduction.....	1
2. Le marché du travail canadien : Mise en contexte.....	2
2.1. Composition de la population active du Canada.....	2
2.2. Situation récente du marché du travail	3
2.3. Comparaison avec les récessions précédentes - Taux d'emploi et de chômage	3
2.4. L'évolution du marché du travail canadien depuis les années 1980	5
3. Combien de postes vacants à l'avenir?	8
4. Qui occupera les postes vacants?	10
4.1. Attentes pour l'avenir - Mise en contexte du rôle de l'immigration.....	10
4.2. Résidents permanents qui entrent dans la population active	11
4.3. Améliorations récentes apportées aux politiques et programmes liés au marché du travail canadien	14
5. Tendances liées au rendement économique des immigrants au Canada.....	17
5.1. Tendances du faible revenu	18
5.2. Facteurs en cause	19
5.3. Résultats économiques, selon la province ou la région	19
6. Le rôle des résidents temporaires qui travaillent au Canada	20
6.1. Travailleurs étrangers temporaires	20
6.2. Autres travailleurs temporaires	22
6.3. Transition de la résidente temporaire à la résidence permanente	23
7. Adéquation entre l'offre et la demande	24
8. Risques et possibilités	26
9. Conclusion 27	
Annexe A : Importance de l'immigration pour la croissance de la population active	29

Liste des tableaux

Tableau 1 : Composition de la population active, selon l'âge et le statut d'immigrant, 2011	3
---	---

Liste des figures

Figure 1 : Composition de la population active du Canada, 2011	2
Figure 2 : Taux d'emploi - Canada, mensuel	4
Figure 3 : Taux de chômage - Canada, mensuel.....	4
Figure 4 : Taux de chômage au Canada, 1980-2011	6
Figure 5 : Taux d'activité des travailleurs âgés, 1976-2011.....	7
Figure 6 : Nouveaux venus sur le marché du travail : sortants et immigrants, 1996-2020	11
Figure 7 : Nombre d'immigrants reçus ayant l'intention de travailler, selon le niveau de compétence, 1980-2011	13
Figure 8 : Revenus d'emploi moyens au niveau d'entrée (en dollars de 2008), selon la catégorie d'immigration et l'année d'imposition.....	18
Figure 9 : Nombre d'étrangers (présents au Canada le 1 ^{er} décembre) munis d'un permis de travail canadien, 1980-2011	20
Figure 10 : Travailleurs étrangers (présents au Canada le 1 ^{er} décembre), selon le niveau de compétence, 1980-2011	21

Sommaire

L'un des principaux objectifs de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) consiste à soutenir l'économie et la compétitivité du Canada. C'est ce que fait le programme d'immigration du Canada en attirant de nouveaux immigrants, en les aidant à s'intégrer au marché du travail et en assurant la réussite de tous les nouveaux arrivants. Les tendances démographiques actuelles indiquent que ces nouveaux arrivants joueront un rôle de plus en plus important sur le marché du travail, ce que confirment les deux changements démographiques se profilant à l'horizon, soit le départ à la retraite de nombreux baby-boomers et un nombre limité de nouveaux travailleurs d'origine canadienne. De ce fait, les principales questions abordées dans ce document portent sur la façon dont évoluera le marché du travail canadien au cours de la prochaine décennie et le rôle que jouera le programme d'immigration dans ce contexte difficile.

Les immigrants ont été un élément important de l'offre de main-d'œuvre au cours des deux dernières décennies et ils continueront d'être une source importante de nouveaux travailleurs. Il ne faut toutefois pas sous-estimer le rôle de la population née au Canada. Ce document a pour but de déterminer la contribution des programmes d'immigration dans le contexte du marché du travail canadien dans son ensemble. Il n'est pas surprenant que les immigrants forment une proportion plus importante de l'accroissement de la population et de la main-d'œuvre, compte tenu des changements démographiques qui se produisent au Canada. Les données historiques révèlent que les gains en main-d'œuvre provenant de la population née au Canada dépassent largement les gains attribuables à l'immigration, et cette tendance devrait se maintenir dans l'avenir.

Les nouveaux résidents permanents viennent au Canada pour un certain nombre de motifs principaux (notamment pour des motifs d'ordre économique, pour rejoindre leur famille ou pour trouver refuge), mais quel que soit le motif principal de leur venue au Canada, une proportion importante des résidents permanents de chaque catégorie d'immigration entreront dans la population active. Toutefois, la participation au marché du travail et les résultats sur le marché du travail peuvent varier énormément en fonction de la catégorie, du temps passé au Canada après l'admission, des choix familiaux et d'autres caractéristiques socioéconomiques.

En plus des résidents permanents qui arrivent au Canada, il y a ici des étrangers séjournant de façon temporaire qui ont reçu un permis de travail et qui ont le droit de participer au marché du travail canadien. La principale source de ces étrangers temporaires est le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Toutefois, d'autres étrangers (notamment des étudiants étrangers et des demandeurs d'asile) peuvent aussi présenter une demande de permis de travail pendant leur séjour au Canada. La présence de ces étrangers sur le marché du travail canadien a des répercussions qui se veulent « temporaires » pour le Programme des travailleurs étrangers. De plus, elle vise à relever les défis de la mondialisation, de la mobilité croissante de la main d'œuvre et des besoins des employeurs.

Ce document conclut que les programmes canadiens d'immigration ne permettent pas à eux seuls de résoudre les principaux enjeux auxquels le marché du travail canadien est confronté. Cela dit, l'immigration peut se révéler un outil précieux pour remédier aux pénuries dans certaines professions ou régions grâce à l'admission de résidents permanents de différentes catégories et d'étrangers titulaires d'un permis de travail temporaire.

Compte tenu de la nature dynamique du marché du travail canadien, il est essentiel que les programmes d'immigration du Canada soient suffisamment souples pour répondre aux besoins du marché du travail canadien d'aujourd'hui et de demain, non seulement pour optimiser les avantages pour l'économie canadienne, mais également pour assurer l'intégration des nouveaux immigrants.

1. Introduction

Le présent document donne certains renseignements généraux, détermine les futures attentes et soulève des questions importantes afin de préciser le rôle du programme d'immigration du Canada dans le contexte du marché du travail canadien.

L'un des principaux objectifs du programme d'immigration du Canada est de promouvoir le développement économique par la participation au marché du travail. On s'attend à ce que les immigrants et les travailleurs qui résident temporairement au Canada jouent un rôle crucial compte tenu des deux changements démographiques qui se profilent à l'horizon, soit le départ à la retraite de nombreux *baby-boomers* et un nombre limité de nouveaux travailleurs actifs d'origine canadienne. De ce fait, ce document cherche à répondre aux grandes questions suivantes : comment le marché du travail canadien évoluera-t-il au cours de la prochaine décennie, et quel sera le futur rôle du programme d'immigration dans ce contexte difficile¹?

Malgré les nombreuses pertes d'emploi enregistrées au cours du dernier ralentissement économique, à la fin de 2008 et en 2009, les prévisions à long terme continuent d'indiquer un resserrement du marché du travail canadien. Toutefois, ce qu'on sait moins, c'est le genre d'emplois qui seront créés (par secteur industriel et par profession) et qui va les occuper. Un examen du rapport entre la demande et l'offre de main-d'œuvre peut clarifier les éventuelles pressions exercées sur le marché du travail et la façon dont le programme d'immigration pourrait contribuer à les atténuer. Il est également important d'examiner les solutions de rechange ou les risques assombrissant les perspectives afin de faire en sorte que les politiques d'immigration envisagées soient mieux adaptées au développement du marché du travail du Canada.

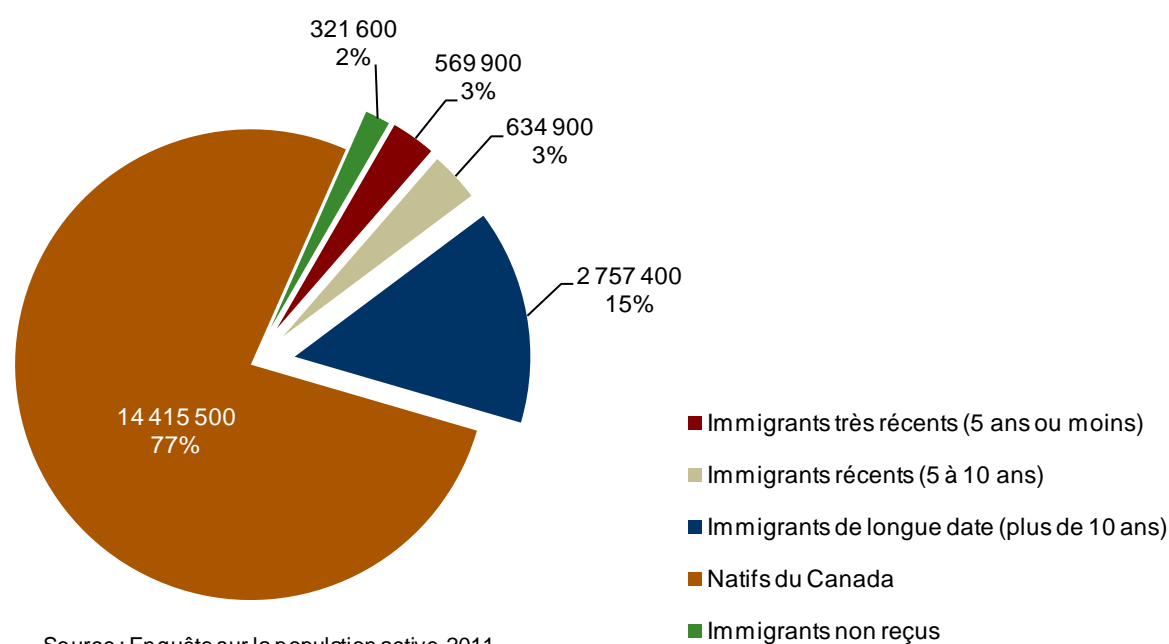
¹ Dans la présente analyse, l'offre de travailleurs migrants se limite aux immigrants de première génération et aux étrangers qui travaillent temporairement au Canada en vertu d'un visa de travail valide. Nous n'avons pas examiné l'incidence qu'aurait un élargissement de la définition de l'offre de travailleurs migrants (immigrants de deuxième génération et des générations suivantes).

2. Le marché du travail canadien : Mise en contexte

2.1. Composition de la population active du Canada

La population active du Canada (selon la définition qu'en donne Statistique Canada) est constituée de la population civile âgée de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui est occupée ou en chômage. Les personnes occupées sont celles qui ont un emploi ou une entreprise et les personnes au chômage, celles qui sont sans emploi, sont disponibles pour travailler et recherchent activement du travail. Selon l'Enquête sur la population active (EPA), la population active totale du Canada était de 18,7 millions en 2011; les natifs du Canada représentaient 14,4 millions (77,1 %) du total et les immigrants, près de 4 millions (21,2 %). Le reste, soit 300 000 personnes (1,7 %), était constitué des « immigrants non reçus » membres de la population active, parmi lesquels on compte les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile munis d'un permis de travail valide et les autres personnes non incluses dans les catégories des natifs du Canada ou des immigrants reçus². La figure 1 montre la composition de la population active du Canada pour la population née au Canada et la population immigrante. Au sein de cette dernière, la plupart des personnes actives sont des immigrants de longue date, c'est-à-dire qui ont été reçus plus de dix ans auparavant. Les immigrants reçus très récemment (depuis cinq ans ou moins) et les immigrants récemment reçus (de cinq à dix ans auparavant) constituent des proportions beaucoup plus faibles.

Figure 1 : Composition de la population active du Canada, 2011



² Dans l'EPA, la population d'« immigrants non reçus » correspond au nombre de personnes restant après que le nombre de natifs du Canada et celui d'immigrants reçus ont été calculés. Par conséquent, outre les étrangers qui résident temporairement au Canada, ce nombre comprend aussi les citoyens canadiens nés à l'étranger.

Tableau 1 : Composition de la population active, selon l'âge et le statut d'immigrant, 2011

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Immigrants reçus	2,2%	5,1%	8,4%	9,9%	11,7%	14,1%	14,2%	12,5%	10,1%	7,4%	4,3%
<i>Très récents</i>	4,5%	7,2%	17,8%	20,9%	18,6%	13,5%	8,9%	4,6%	2,5%	0,9%	0,5%
<i>Récents</i>	4,7%	7,8%	10,4%	13,4%	18,6%	18,9%	12,6%	7,2%	3,7%	1,6%	1,1%
<i>De longue date</i>	1,1%	4,1%	6,0%	6,8%	8,7%	13,1%	15,7%	15,4%	13,2%	10,1%	5,9%
Natifs du Canada	6,9%	10,7%	11,1%	10,6%	9,8%	10,3%	11,9%	12,0%	8,8%	5,0%	2,6%
Total	5,8%	9,6%	10,7%	10,6%	10,3%	11,1%	12,4%	12,0%	9,0%	5,5%	3,0%

Source : Enquête sur la population active, 2011.

2.2. Situation récente du marché du travail

Les problèmes économiques mondiaux qui se sont présentés au cours des dernières années ont eu des conséquences néfastes pour l'économie et le marché du travail canadiens. Dès le début du ralentissement économique mondial, bon nombre de prévisionnistes ont indiqué à juste titre que le Canada était dans une position solide pour survivre aux difficultés qui se dessinaient; toutefois, les problèmes de rendement structurels éprouvés par les États-Unis, notre principal partenaire commercial, ont néanmoins freiné le rendement économique du Canada, ce qui s'est répercuté sur le marché du travail intérieur.

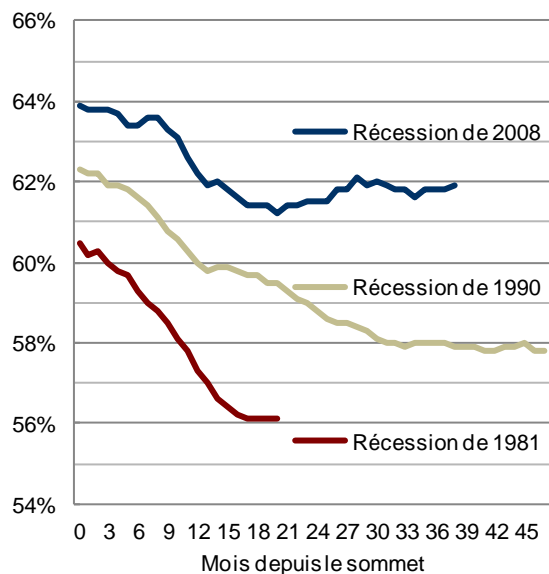
L'examen des deux récessions précédentes qu'a connues le Canada est intéressant. Ces récessions – qui ont commencé en 1981 et en 1990 – présentent des différences dans le rendement du marché du travail lorsqu'elles se sont installées, ainsi que des différences durant leur période de reprise respective. Ces deux exemples historiques peuvent nous aider à comprendre la complexité d'une récession sur le plan de l'ampleur, de la durée et de la reprise.

2.3. Comparaison avec les récessions précédentes - Taux d'emploi et de chômage

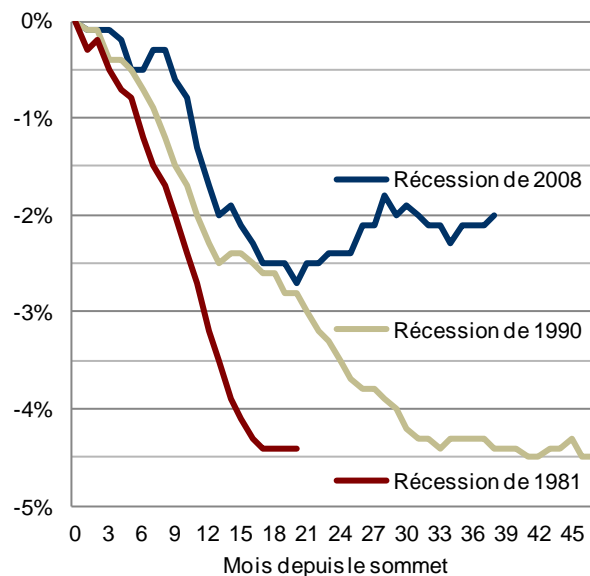
Les derniers taux d'emploi et de chômage tirés de l'EPA indiquent que le plus récent ralentissement n'a pas été aussi prononcé que les récessions de 1981 et 1990. Toutefois, ce genre d'analyse dépend beaucoup de la date choisie comme point de départ d'une récession. Pour la présente analyse, nous avons utilisé les sommets d'emploi et les creux de chômage d'avant la récession, février 2008 étant le sommet du taux d'emploi (63,9 %) et janvier 2008, le creux du taux de chômage (5,8 %).

Figure 2 : Taux d'emploi - Canada, mensuel

Taux (niveau) d'emploi



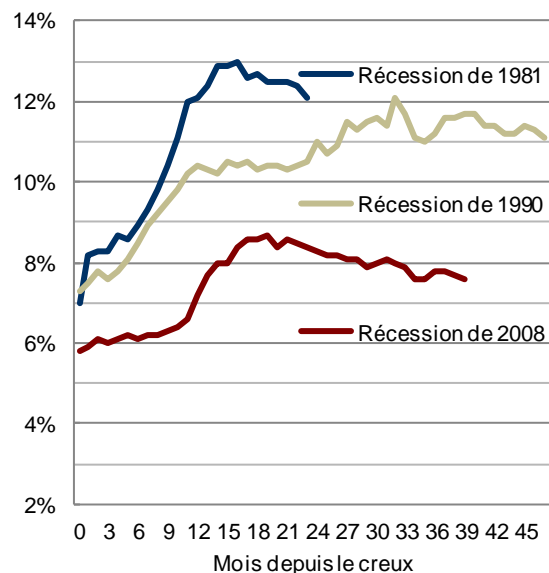
Écart par rapport au sommet (niveau) d'avant la récession



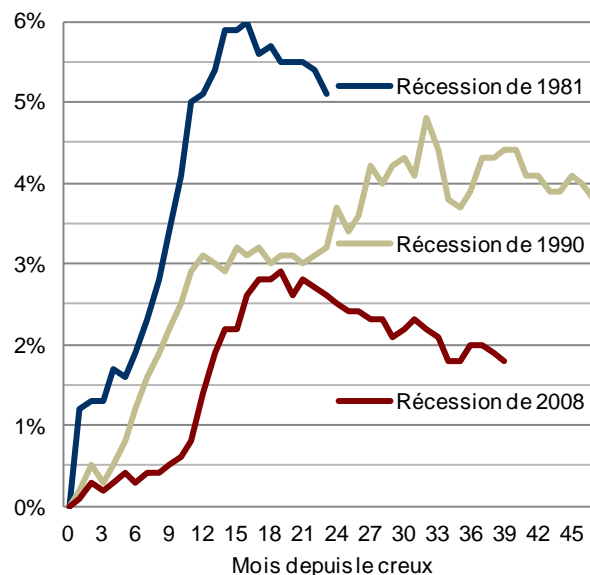
Source : Enquête sur la population active.

Figure 3 : Taux de chômage - Canada, mensuel

Taux (niveau) de chômage



Écart par rapport au creux (niveau) d'avant la récession



Source : Enquête sur la population active.

Pendant la récession de 1981, la rapide détérioration du marché du travail a occasionné une hausse du taux de chômage et une chute du taux d'emploi simultanées. Comme l'indiquent les figures 2 et 3, le taux de chômage a fortement augmenté (de 5 %) et le taux d'emploi a considérablement baissé (de 3 %) durant les 12 premiers mois de la récession de 1981. La période de 12 mois qui a suivi a été bien meilleure et le rétablissement du marché du travail canadien était bien amorcé 24 mois après le début de la récession.

La situation vécue pendant la récession des années 1990 était nettement différente, et même si les premières répercussions sur le marché du travail n'ont pas été aussi graves que pendant la récession de 1981, beaucoup ont qualifié le milieu des années 1990 de période de reprise « sans création d'emplois ». On le constate par les taux d'emploi et de chômage qui, quatre ans après le début du marasme des années 1990, n'avaient toujours pas retrouvé les niveaux d'avant la récession.

Comme le montrent les figures 2 et 3, les indicateurs du marché du travail révèlent que les conséquences ont été relativement plus faibles pendant la récession de 2008-2009. La hausse du taux de chômage et la baisse du taux d'emploi n'ont pas été aussi marquées que pendant les deux récessions précédentes. En outre, le niveau global des taux d'emploi et de chômage indique que la situation du marché du travail avant le début de la récession était meilleure que celle enregistrée avant les deux récessions antérieures.

Malgré la situation relativement meilleure du marché du travail pendant le plus récent ralentissement économique, les récessions ont des répercussions différentes selon la région, le secteur et le groupe actif sur le marché du travail. Les immigrants ont souvent été reconnus comme un groupe vulnérable, qui est plus durement touché par les ralentissements de l'économie et a beaucoup de difficulté à retourner sur le marché du travail après un licenciement³. C'est un élément important à prendre en compte dans la conjoncture économique actuelle

Il semble que la récession en 2008-2009 aura très peu d'incidence sur les besoins du marché du travail à long terme; ce seront plutôt les tendances sous-jacentes engendrées par le vieillissement de la population (y compris le ralentissement de la croissance de la population active et les nouvelles pénuries de travailleurs spécialisés dans certaines professions et régions) qui continueront d'être le facteur clé de l'offre de travailleurs à long terme.

2.4. L'évolution du marché du travail canadien depuis les années 1980

L'évolution récente du marché du travail canadien peut être divisée en trois périodes. La première, soit de la fin des années 1980 au début des années 1990, a été marquée par une faiblesse généralisée en raison d'un ralentissement économique. Durant cette période, la politique monétaire a freiné délibérément l'économie afin de réduire les pressions inflationnistes. Cette situation a entraîné une baisse de la croissance de l'emploi, caractérisée par des pertes d'emploi généralisées en 1991. Le taux de chômage a fortement augmenté pour atteindre une moyenne annuelle de 11,4 % en 1993.

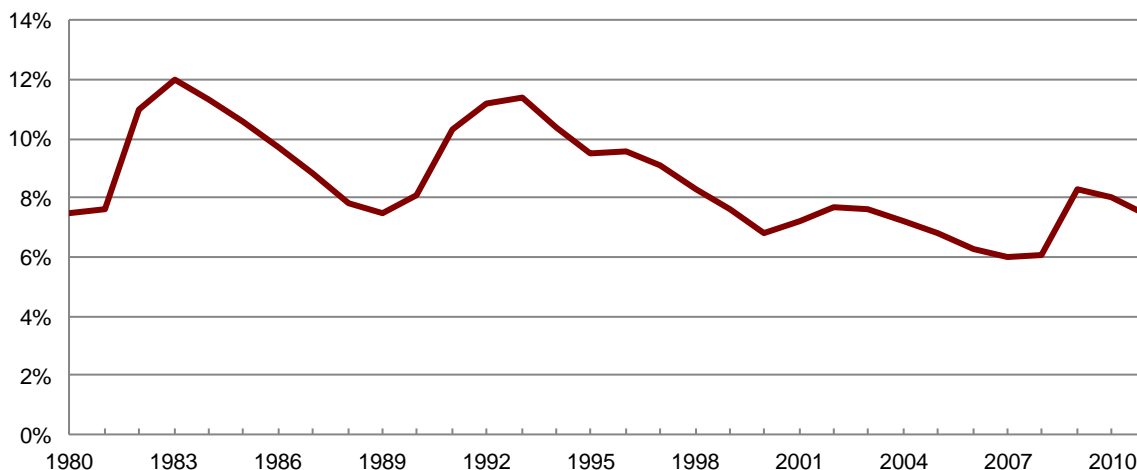
La deuxième période, soit de 1993 à la fin des années 1990, a été marquée par une lente reprise après le ralentissement du début des années 1990. La création d'emplois a été lente et le taux d'activité, faible. La création d'emplois a finalement repris de la vigueur et le taux de chômage a diminué pour atteindre 6,8 % en 2000.

Enfin, au début des années 2000, un marché du travail solide associé à un taux d'activité élevé a permis à l'offre et à la demande de travailleurs d'atteindre un certain équilibre, si bien que le taux de

³ Aydemir, 2003, *Les effets des cycles économiques sur l'assimilation des immigrants sur le marché du travail*, www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2003203-fra.pdf

chômage est demeuré légèrement supérieur à 7 % pendant la première moitié de la décennie. Un certain resserrement pendant la deuxième moitié de la décennie a fait baisser le taux de chômage à 6 %, avant l'amorce d'une autre récession, en 2009.

Figure 4 : Taux de chômage au Canada, 1980-2011

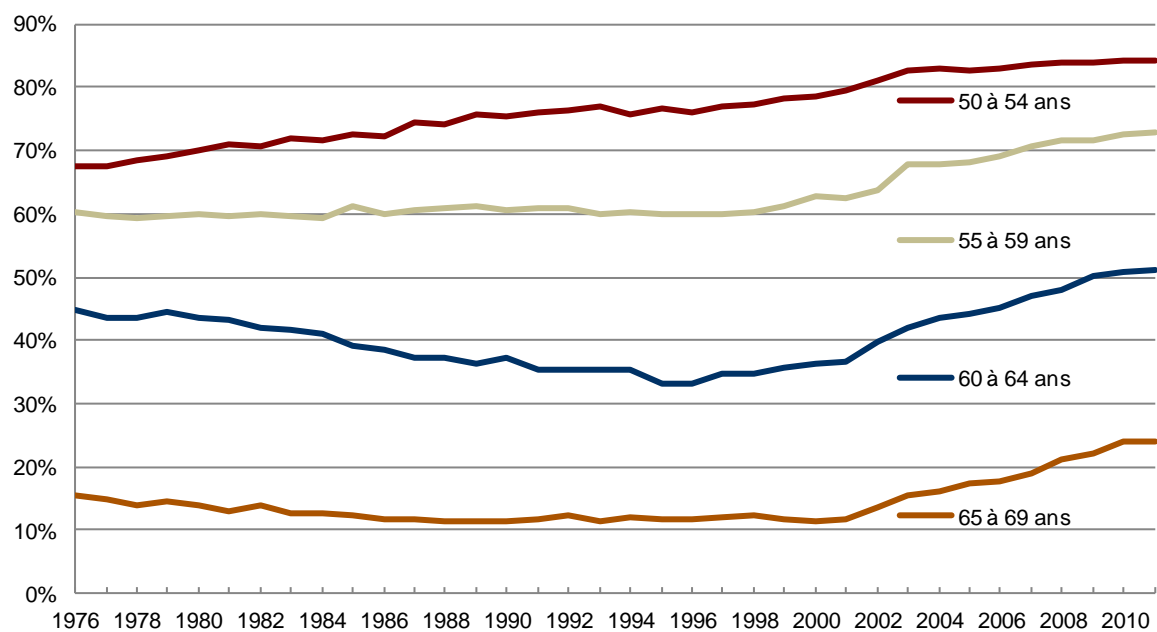


Source : Enquête sur la population active.

Examinons plus particulièrement la dernière période. À l'exclusion de la récession de 2008-2009, la croissance de l'emploi était en moyenne de 2 %, alors que la population active augmentait plus lentement, soit de 1,8 % par an. Le taux de chômage a donc diminué pendant la majeure partie des années 2000, une tendance qui devrait se poursuivre dans les années à venir alors que les *baby-boomers* prendront leur retraite en grand nombre, ce qui entraînera une croissance relativement plus faible de la population active.

Le grand nombre de *baby-boomers* qui atteindront l'âge de la retraite fera augmenter le nombre de départs à la retraite au cours des dix prochaines années. Toutefois, le comportement de la population active peut être difficile à prévoir, et cela s'est manifesté de façon croissante au cours des 15 dernières années, comme le montre le mouvement à la hausse du taux d'activité des travailleurs âgés, à la figure 5. Selon des prévisions antérieures, le marché du travail canadien aurait dû enregistrer plus de départs à la retraite pendant la première décennie des années 2000, mais les prévisionnistes ont eu du mal à saisir le mouvement à la hausse du taux d'activité des travailleurs âgés.

Figure 5 : Taux d'activité des travailleurs âgés, 1976-2011



Source : Enquête sur la population active.

3. Combien de postes vacants à l'avenir?⁴

Par le passé, la croissance économique a été à la base des besoins en main-d'œuvre au Canada. Toutefois, cela ne devrait pas être le cas dans les années à venir : les départs à la retraite seront le principal moteur de la demande de travailleurs, créant beaucoup plus de postes vacants que l'expansion économique.

Selon les projections de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), quelque 6,4 millions de postes devront être pourvus au cours de la prochaine décennie. Environ 70 % de ces postes vacants seront attribuables à la demande de remplacement (surtout par suite des départs à la retraite⁵, des décès et de l'émigration), les autres 30 % découlant de la demande liée à l'expansion (nouveaux besoins en main-d'œuvre par suite de l'activité économique accrue). Le facteur déterminant de cette tendance est le changement démographique : le ralentissement de la croissance globale de la population et le vieillissement de celle-ci commencent à freiner la croissance de la population active, une tendance qui se poursuivra et aura une incidence sur les besoins en main-d'œuvre.

Afin de satisfaire la demande de remplacement, il faudra pourvoir quelque 4,4 millions de postes au cours de la prochaine décennie. Le nombre de personnes qui se retireront du marché du travail devrait augmenter constamment, passant d'environ 300 000 en 2010 à 415 000 en 2020; 3,7 millions de postes seront ainsi libérés par suite des départs à la retraite, auxquels s'ajouteront 700 000 postes vacants à cause de décès antérieurs à la retraite et de l'émigration.

Un coup d'œil à la demande liée à l'expansion révèle que 2,0 millions de nouveaux postes devraient être créés sur le marché du travail canadien par suite des nouvelles activités économiques au cours des dix prochaines années, malgré une croissance annuelle moyenne de l'emploi de l'ordre de 1 %. La plus forte croissance s'affichera dans les emplois du niveau de compétence A (1,6 %), suivis des postes du niveau de compétence B (1,2 %) et des postes de gestion (1,1 %)⁶. La croissance prévue par niveau de compétence affiche les caractéristiques d'une économie du savoir, la plus forte croissance touchant les postes qui exigent généralement un niveau de scolarité élevé (niveau de compétence A, B ou Gestion), plutôt que les postes de niveau de compétence inférieur (C ou D). Les deux tiers de tous les postes vacants exigeront des études postsecondaires (études universitaires, études collégiales ou formation d'apprenti).

En ce qui a trait à la croissance de l'emploi selon l'industrie, on s'attend à un certain équilibre entre les industries productrices de biens et les industries productrices de services. Toutefois, une grande différence sépare ces deux grands groupes. Parmi les industries affichant la plus forte croissance, mentionnons les mines et combustibles, les services professionnels, scientifiques et techniques, le

⁴ Les projections de la demande et de l'offre de travailleurs sont fondées sur les « Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie » et d'autres perspectives issues du Système de projections des professions au Canada (SPPC). Ces perspectives sont produites par la Direction de la recherche en politiques de la Direction générale de la politique stratégique et de la recherche, à Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

⁵ Le départ à la retraite s'entend du fait pour une personne active (âgée de 50 ans ou plus) de quitter la population active de façon complète et permanente.

⁶ Les niveaux de compétence utilisés dans la présente analyse sont conformes au système de la Classification nationale des professions (CNP). Ces niveaux sont les suivants :

Gestion – Différents profils scolaires.

Niveau de compétence A – Exige généralement une formation universitaire.

Niveau de compétence B – Exige généralement une formation collégiale ou une formation d'apprenti.

Niveau de compétence C – Exige généralement des études secondaires.

Niveau de compétence D – Exige généralement une formation en cours d'emploi.

matériel de transport et les services de santé. À l'opposé, la croissance de l'emploi devrait être très inférieure à la moyenne pour l'administration publique, les services d'éducation et la plupart des industries de la fabrication. Il importe de préciser qu'il y aura des postes vacants partout au Canada. Toutefois, les besoins en main-d'œuvre varient considérablement d'une région à l'autre, une tendance qui devrait se poursuivre, et les différences dans les profils démographiques, la croissance de la population et la composition industrielle comptent pour beaucoup dans le nombre et le genre de travailleurs dont on aura besoin dans les régions.

Comme on l'a déjà indiqué, le changement démographique (ralentissement de la croissance de la population et vieillissement de celle-ci) prévu pour les années à venir a une incidence importante sur les perspectives d'emploi. Même si le marché du travail sera touché par un affaiblissement de la demande par suite du ralentissement de la croissance démographique, l'augmentation du nombre de départs à la retraite obligera l'embauche de travailleurs de remplacement, qui deviendra le principal moteur de la demande de main-d'œuvre. Par ailleurs, dans les prévisions, les hypothèses au sujet de la productivité de la main-d'œuvre influent beaucoup sur les besoins en travailleurs. Dans les présentes prévisions, on s'attend à ce que la productivité de la main-d'œuvre⁷ augmente par rapport au taux enregistré pendant la première décennie des années 2000, compte tenu des différentes stratégies d'accroissement de la productivité adoptées par un certain nombre d'industries face à la concurrence mondiale accrue et à la faible croissance de la population active intérieure.

Les perspectives décrites ci-dessus donnent un aperçu de base du nombre de postes qui devront être pourvus au pays pendant la prochaine décennie. La situation économique actuelle du Canada (force et stabilité de la reprise, solide redressement de l'emploi et baisse progressive du taux de chômage) et le besoin de disposer à l'avenir d'une main-d'œuvre très instruite et spécialisée laissent entrevoir des perspectives assez positives pour les entrants ayant fait des études très poussées, y compris les immigrants.

Toutefois, comme c'est le cas pour toutes les perspectives, celles-ci pourraient être considérablement modifiées par certains risques. Les cycles économiques ont un effet marqué sur le niveau global de la croissance économique, et ils auront certainement une incidence sur l'offre et la demande de main-d'œuvre à l'avenir. Les études ont montré que les résultats économiques des immigrants sont très durement touchés pendant les récessions; c'est aussi le cas pour les nouvelles personnes actives nées au Canada⁸. Toutefois, les immigrants de fraîche date semblent obtenir les plus faibles résultats économiques malgré leur très haut niveau de scolarité; par conséquent, les variations futures du cycle économique pourraient leur être particulièrement préjudiciables.

⁷ La productivité de la main-d'œuvre est un facteur important à prendre en compte lorsqu'on examine les perspectives du marché de l'emploi. La main-d'œuvre et le capital sont utilisés pour atteindre les niveaux de production nécessaires à l'obtention d'une certaine quantité d'extrants dans l'économie. La hausse de la productivité des travailleurs permettrait à l'économie d'obtenir le même niveau d'extrants avec moins d'heures travaillées ou, dit autrement, d'augmenter la capacité de production de l'économie avec le même nombre d'heures travaillées. Ce facteur a des répercussions sur les besoins en main-d'œuvre dans l'économie canadienne.

⁸ Aydemir, 2003.

4. Qui occupera les postes vacants?

Comme nous l'avons déjà mentionné, quelque 6,4 millions de postes seront disponibles au cours de la prochaine décennie en raison tant de la création d'emplois découlant de l'expansion économique que du remplacement des travailleurs partis à la retraite. Ces postes seront pourvus par des personnes actives nées au Canada (nouveaux venus sur le marché du travail et personnes qui y retournent), de nouveaux immigrants et des étrangers qui travaillent au Canada à titre temporaire. Le vieillissement de la population aura de profondes répercussions sur l'offre de main-d'œuvre au Canada, de plus en plus de travailleurs âgés quittant la population active. La proportion de personnes âgées (55 ans ou plus) dans la population augmentera, et ce groupe d'âge a toujours été le moins actif. On prévoit donc que la population active augmentera en moyenne de 0,8 % par an durant les dix prochaines années, ce qui correspond à la moitié du taux de croissance (1,6 %) relevé pendant les dix premières années du XXI^e siècle.

Les étudiants qui sortent du système d'éducation canadien (c.-à-d. les sortants) avec un niveau de scolarité allant des études secondaires incomplètes jusqu'au doctorat continueront d'être la principale source de nouveaux travailleurs, pour un total d'environ 4,7 millions d'entrants sur le marché du travail au cours de la prochaine décennie. Ces sortants représenteront 80 % de l'offre totale prévue de nouveaux travailleurs. Dans l'ensemble, près de 70 % des sortants au cours des dix prochaines années auront un diplôme collégial ou universitaire, alors qu'ils n'étaient que 65 % dans les dix années précédentes. Il importe de préciser que le nombre de nouveaux immigrants qui entreront sur le marché du travail canadien (environ 1,1 million d'entrants durant la même période) sera très inférieur à celui des sortants qui y accéderont.

Le nombre d'immigrants qui entrent sur le marché du travail dépend de plusieurs facteurs liés à l'immigration, notamment les modifications apportées aux niveaux d'immigration, la composition par âge, les pays sources et la répartition des nouveaux immigrants dans les catégories d'immigration. En outre, le rendement global de l'économie canadienne, notamment par rapport à celui d'autres pays qui accueillent des immigrants, peut causer des changements dans l'offre de main-d'œuvre.

4.1. Attentes pour l'avenir - Mise en contexte du rôle de l'immigration

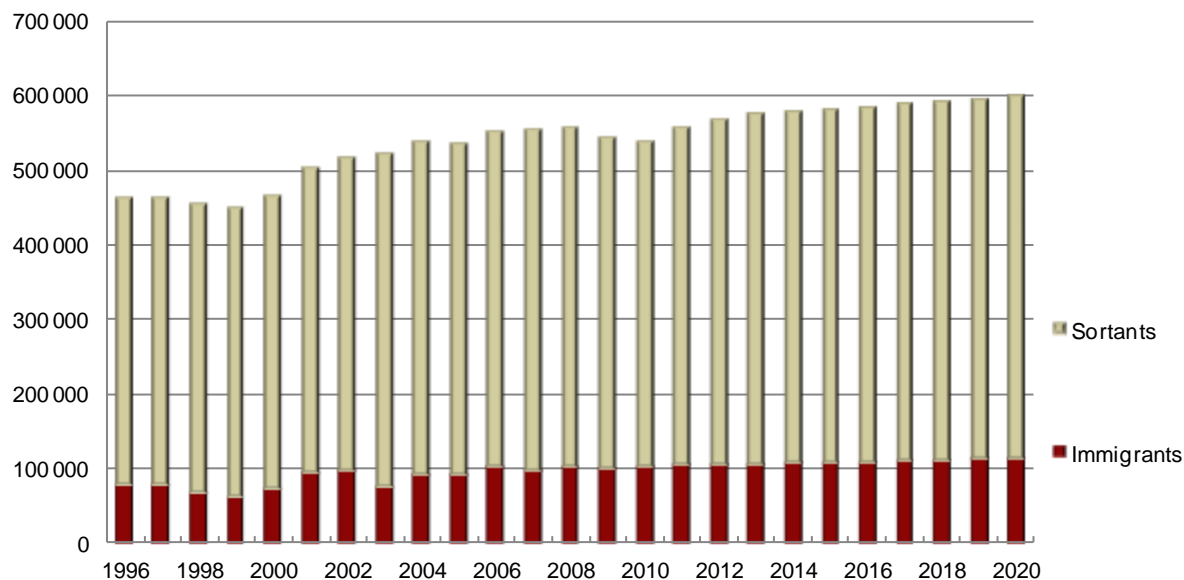
Les immigrants ont été un élément important de l'offre de main-d'œuvre au cours des deux dernières décennies et ils continueront d'être une source importante de nouveaux travailleurs. Nous devons toutefois mettre leur contribution en contexte. Il n'est pas surprenant que les immigrants forment une proportion accrue de l'augmentation de la population et de la main-d'œuvre, compte tenu des changements démographiques qui se produisent au Canada. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer le rôle des natifs du Canada. Les données historiques du Recensement révèlent que les gains en main-d'œuvre provenant des natifs du Canada dépassent largement les gains attribuables à l'immigration, et cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir⁹.

Certains chercheurs estiment qu'à un moment donné pendant la présente décennie, la totalité de la croissance nette de la main-d'œuvre sera attribuable à l'immigration. Cette estimation est parfois mal interprétée et peut porter à croire que les jeunes nés au Canada ne participeront pas à la population active. Même si les immigrants récents continueront de représenter une part importante (et peut-être croissante) des nouveaux venus sur le marché du travail, dans un avenir prévisible, la majorité de ces derniers sera constituée de sortants, dans une proportion d'environ quatre sortants canadiens pour

⁹ Voir l'appendice A, Importance de l'immigration pour la croissance de la population active, d'après les données du Recensement de 2006.

un immigrant. La figure 6 présente une perspective historique et une prévision du nombre de nouveaux venus sur le marché du travail – sortants et immigrants – en fonction des projections du SPPC. À noter que le nombre de sortants indiqué à la figure 6 comprend les étudiants qui sortent du système d'éducation avec un niveau de scolarité allant des études secondaires incomplètes jusqu'au doctorat. Ce nombre comprend également les immigrants reçus qui sortent du système scolaire, mais non les étudiants étrangers.

Figure 6 : Nouveaux venus sur le marché du travail : sortants et immigrants, 1996-2020



Source : Système de projection des professions au Canada.

Même si l'année exacte est difficile à déterminer, on prévoit aussi qu'à un moment donné au cours des dix prochaines années, environ, le nombre de départs à la retraite dépassera celui des Canadiens arrivant du système scolaire sur le marché du travail. Le moment précis est difficile à prévoir en particulier à cause des variations des taux de retraite attribuables à des facteurs comme le comportement sur le marché du travail lié à la croissance économique globale et le niveau de richesse des retraités éventuels.

4.2. Résidents permanents qui entrent dans la population active

Au cours des dix dernières années, le taux d'immigration (immigration brute en proportion de la population totale du Canada) a été de l'ordre de 0,7 % à 0,8 %, le nombre d'immigrants oscillant entre 220 000 et 280 000 personnes. Pour la présente analyse, nous prévoyons que le taux d'immigration restera relativement stable au cours des dix prochaines années, ce qui se traduira par l'arrivée d'environ 2,5 millions d'immigrants au Canada.

Toutefois, ce ne sont pas tous ces immigrants qui se joindront à la population active. Tout d'abord, certains immigrants ne demeurent pas au Canada après qu'ils reçoivent la résidence permanente. Les taux de migration de retour et secondaire des nouveaux immigrants, qui dépendent de plusieurs facteurs, notamment la conjoncture économique au moment de l'admission au Canada et la situation économique et géopolitique dans leur pays d'origine, ont varié de 13 % à 19 % pour différentes cohortes d'immigrants reçus. Ensuite, une partie des nouveaux immigrants qui viennent au Canada sont des enfants qui ne devraient pas se joindre à la population active avant un certain nombre

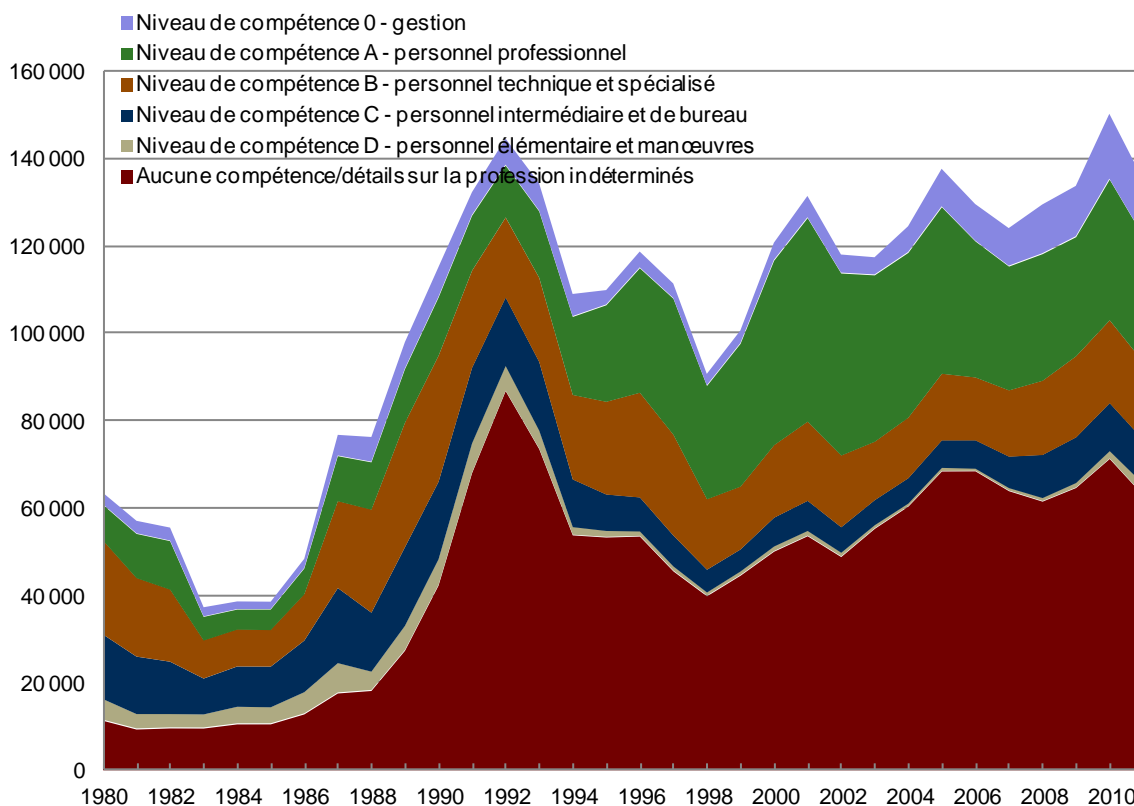
d'années, ou des personnes à l'âge de la retraite qui ne participeront pas du tout au marché du travail. Enfin, le taux de participation au marché du travail des immigrants, en particulier des femmes, est inférieur à celui des natifs du Canada. Compte tenu du nombre prévu de nouveaux résidents permanents et des tendances historiques en matière de participation, on s'attend à ce que l'offre prévue de main-d'œuvre constituée par de nouveaux résidents permanents soit d'environ un million au cours de la prochaine décennie.

La figure 7 montre une perspective historique du nombre de nouveaux immigrants qui ont l'intention de travailler au moment de leur admission, selon le niveau de compétence professionnelle. Les données tirées du Système de données sur les résidents permanents (SDRP) indiquent qu'au cours des dix dernières années, en moyenne, environ 130 000 des nouveaux résidents permanents chaque année devaient entrer sur le marché du travail, à un large éventail de niveaux de compétence professionnelle¹⁰. Environ la moitié des résidents permanents indiquent un niveau de compétence professionnelle prévu, la plupart (de 80 % à 90 %) ayant l'intention d'exercer une profession hautement spécialisée (Gestion ou niveau de compétence A ou B). Il convient également de signaler la forte proportion (environ 50 % du total) de résidents permanents qui affirment avoir l'intention de travailler, mais n'indiquent pas une profession ou un niveau de compétence en particulier. De façon générale, ces immigrants ont récemment terminé leurs études et sont nouveaux sur le marché du travail, ou ont été reçus en vertu de la catégorie du regroupement familial ou à titre de réfugiés, et n'ont donc pas eu à indiquer un code de profession dans leur demande d'immigration.

Les nouveaux résidents permanents qui déclarent une profession prévue peuvent être répartis selon les différents niveaux de compétence mentionnés ci-dessus. Or, les tendances récentes à cet égard montrent clairement que les nouveaux résidents permanents sont bien placés (du moins sur le plan de l'adéquation de la profession) pour occuper des emplois dans les professions hautement spécialisées (niveau de compétence A), qui devraient constituer le segment du marché du travail canadien qui connaîtra la croissance la plus rapide au cours de la prochaine décennie.

¹⁰ Il est important de souligner que les données tirées du SDRP font état des immigrants qui avaient l'« intention de travailler » à leur arrivée au Canada. Or, ces chiffres peuvent être très différents de ceux qui figurent dans les prévisions du SPPC. Le SDRP est établi à partir de données administratives et l'« intention de travailler » peut changer avec le temps ou entraîner des erreurs d'interprétation. En outre, le cadre du SPPC tient compte de la population non étudiante, et exclut donc les personnes qui occupent un emploi pendant leurs études.

Figure 7 : Nombre d'immigrants reçus ayant l'intention de travailler, selon le niveau de compétence, 1980-2011



Source : Faits et chiffres

Quel que soit le motif principal de leur venue au Canada, un pourcentage important des résidents permanents de chaque catégorie d'immigration entreront dans la population active. Toutefois, la tendance à entrer sur le marché du travail peut varier énormément selon la catégorie, le temps passé au Canada après l'admission, les choix familiaux et les autres caractéristiques socio-économiques. Il n'est pas étonnant que les résidents permanents sélectionnés selon un système de points d'appréciation (demandeurs principaux du Programme des travailleurs qualifiés [fédéral]) soient généralement les plus enclins à entrer sur le marché du travail. Ils sont évalués en fonction de différentes caractéristiques du capital humain qui facilitent la participation au marché du travail et jettent les bases de l'établissement économique au Canada¹¹. Toutefois, des données plus récentes indiquent aussi une très grande participation au marché du travail de la part des demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces¹². Dans les autres catégories d'admission (en particulier celles du regroupement familial et de l'aide humanitaire), la participation au marché du travail est moindre, les motifs de la venue au Canada n'étant pas les mêmes.

¹¹ Afin de déterminer si un travailleur qualifié fédéral (demandeur principal) est en mesure de réussir son établissement économique au Canada, on l'évalue et on lui attribue des points pour les critères suivants : études, compétence dans les langues officielles du Canada, expérience, âge, exercice d'un emploi réservé et capacité d'adaptation.

¹² Même si les candidats des provinces ne sont pas évalués en fonction d'un système de points, les recherches indiquent qu'un nombre significatif de demandeurs principaux reçus au titre du Programme des candidats des provinces avaient une demande en attente à titre de travailleurs qualifiés ou étaient des travailleurs étrangers temporaires avant d'obtenir la résidence permanente.

Il importe de préciser que, comme pour la conjoncture économique globale, l'offre (et la demande) de main-d'œuvre varie d'une région à l'autre du pays. Cela s'explique par plusieurs facteurs, notamment le profil démographique de la région, la présence d'établissements d'enseignement ou de formation, et la capacité des différentes régions d'attirer et de retenir les nouveaux travailleurs. Dans ce contexte, le rôle que joue et jouera l'immigration est important¹³. La mobilité des travailleurs, qu'ils soient immigrants ou natifs du Canada, dans les différentes régions géographiques est une autre question clé à examiner¹⁴. En outre, le désir des immigrants et des natifs du Canada de se réinstaller dans les régions où leurs compétences sont requises sera probablement une question importante à prendre en compte à mesure que les *baby-boomers* prendront leur retraite et que les pénuries localisées de travailleurs se feront de plus en plus fréquentes.

4.3. Améliorations récentes apportées aux politiques et programmes liés au marché du travail canadien

Depuis la mise en œuvre de la LIPR (*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*) en 2002, certains programmes et politiques clés ont été élaborés et améliorés afin de répondre de façon souple à l'évolution des besoins de main-d'œuvre au Canada. Les améliorations (voir ci-dessous) visent à attirer de nouveaux immigrants, à les aider à s'intégrer plus rapidement au marché du travail et à assurer leur réussite.

Le Programme des candidats des provinces (PCP)

Le Programme des candidats des provinces vise à faciliter l'immigration des étrangers vers certaines provinces ou certains territoires canadiens afin de répondre à des besoins économiques précis. Les personnes qui immigreront au Canada dans le cadre du PCP sont dotées de la scolarité, de l'expérience et des compétences nécessaires pour contribuer immédiatement à la vie économique de la province ou du territoire qui les désigne comme candidats. Depuis le lancement de ce programme, l'accent a été mis sur les besoins immédiats selon la profession, établis par les provinces participantes. Les règles relatives au PCP reconnaissent que le gouvernement de chaque province est le mieux placé pour définir les besoins économiques propres à celle-ci en ce qui a trait à l'immigration.

Les besoins du marché du travail varient au fil du temps en raison de plusieurs facteurs comme les cycles économiques généraux, le taux de croissance dans certains secteurs et l'évolution des effectifs dans certaines professions. On considère généralement que le PCP est mieux adapté aux besoins à court terme du marché du travail que le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) [PTQF]. Les candidats des provinces obtiennent un traitement prioritaire, ce dont ne bénéficient pas la plupart des TQF¹⁵, et le PCP couvre plus largement l'éventail des professions sur le marché du travail.

Depuis son lancement, le PCP est souvent comparé au PTQF en ce qui a trait à ses résultats sur le marché du travail. Toutefois, il faut se rappeler que ces deux volets d'immigration économique sont

¹³ Les résultats de la première vague de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) indiquent que, pour les nouveaux immigrants, le facteur le plus important dans le choix du lieu de résidence n'est pas la possibilité de trouver un emploi, mais la présence de membres de la famille et d'amis. C'est vrai même pour les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés.

¹⁴ Pour obtenir de plus amples renseignements sur la mobilité de la main-d'œuvre immigrante, voir « Mobilité interprovinciale des immigrants au Canada » à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/mobilite-interprov/index.asp>.

¹⁵ Le PTQF est généralement considéré comme moins bien adapté aux changements qui se produisent sur le marché du travail en raison des délais de traitement plus longs entre le dépôt de la demande et la délivrance du visa de résident permanent. Toutefois, certains TQF (qui sont munis d'une offre d'emploi réservé ou d'un avis sur un emploi réservé) bénéficient d'un traitement prioritaire.

très différents : le PTQF recrute des professionnels qualifiés pour combler les besoins à long terme dans l'industrie du savoir, alors que le PCP tend plutôt à combler des besoins immédiats relevés par une province pour certains travailleurs ou les membres d'une profession en particulier.

Instructions ministérielles (IM) – Projet de loi C-50

Le 18 juin 2008, des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* en vue d'accorder au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration le pouvoir de formuler des instructions qui auraient pour effet, de l'avis du ministre, de faire en sorte que le traitement des demandes respecte mieux les objectifs en matière d'immigration fixés par le gouvernement du Canada¹⁶. Doté de ce pouvoir, le ministre peut formuler des « instructions ministérielles » à l'intention des agents d'immigration sur le type de demandes à traiter et la façon de le faire. Les IM peuvent accélérer le traitement de certains types de demandes, limiter le nombre de demandes ou déterminer qu'il n'est pas nécessaire de traiter les demandes non conformes à certains critères de recevabilité; elles ne touchent toutefois pas quelques types de demandes (comme les demandes d'asile).

Le Plan d'action pour accélérer l'immigration a été lancé en novembre 2008 afin de mieux adapter le PTQF au marché du travail canadien. L'élément central de ce plan d'action était une première série d'IM qui accélérerait le traitement de certaines demandes du PTQF afin que les immigrants qualifiés puissent se rendre rapidement au Canada lorsque leurs compétences sont recherchées, tout en interdisant le traitement des demandes non conformes à certains critères de recevabilité. Plus particulièrement, ces premières IM ont lancé le traitement prioritaire de trois groupes de demandeurs du PTQF :

- Étrangers présentant une demande accompagnée d'une offre d'emploi réservé (OER)¹⁷;
- Étrangers résidant au Canada à titre d'étudiants étrangers ou de travailleurs étrangers temporaires;
- Étrangers ayant présenté une demande accompagnée d'une preuve d'expérience dans l'une ou plusieurs des professions prioritaires au cours des dix dernières années.

Depuis 2008, le pouvoir de formuler des IM a été utilisé de façon soutenue pour réduire les pressions exercées sur la capacité de traitement dans plusieurs catégories. Toutefois, il continue d'améliorer le traitement des demandes du PTQF afin de répondre le mieux possible aux besoins du marché du travail¹⁸.

¹⁶ Voir les avis publiés dans la *Gazette du Canada* à [//canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2010/2010-06-26/html/notice-avis-fra.html](http://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2010/2010-06-26/html/notice-avis-fra.html) et à <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2011/2011-06-25/html/notice-avis-fra.html#d119>.

¹⁷ En plus d'être muni d'un permis de travail valide, l'étranger qui réside au Canada doit prouver que son OER concerne une profession au niveau de compétence O, A ou B de la CNP, qu'elle a une incidence neutre ou positive sur le marché du travail canadien et qu'elle porte sur une période indéterminée.

¹⁸ Parmi les mesures figurant dans la deuxième série d'IM (juin 2010), mentionnons une liste révisée des professions admissibles. Le nombre de demandes acceptées aux fins de traitement en vertu de cette liste a été plafonné à 20 000 par an, avec un maximum de 1 000 demandes dans chacune des 29 professions maintenant admissibles, même si le nombre de demandes accompagnées d'une offre d'emploi réservé n'est pas limité. Le troisième volet de recevabilité, réservé aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants, a été annulé. Une troisième série d'IM, formulées en juillet 2011, a maintenu le volet des OER et la liste des professions, mais a diminué de moitié les plafonds afin que la liste reflète les pressions exercées sur le traitement. Enfin, une quatrième série d'IM, formulées en novembre 2011, visait à appuyer davantage l'atteinte des objectifs liés à l'économie et au marché du travail en instaurant un nouveau volet de recevabilité dans la catégorie des TQF pour les étrangers qui font des études doctorales ou ont obtenu récemment un doctorat au Canada.

La liste des professions prioritaires a été établie principalement en fonction des projections relatives au marché du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada ainsi que des provinces et des territoires, et des commentaires des employeurs et des partenaires. Toutes les professions qui figurent dans la liste des professions prioritaires suivent le système de codification de la Classification nationale des professions (CNP).

Bon nombre de professions sur la liste prioritaire actuelle relèvent du domaine médical (omnipraticiens, médecins spécialistes, dentistes, pharmaciens, infirmiers, etc.). Toutefois, d'autres domaines professionnels s'y retrouvent fréquemment, notamment les métiers de la restauration (directeurs de restaurant, chefs et cuisiniers) et de la construction, et les professions connexes. Il ne faut pas s'étonner si RHDC a également désigné un grand nombre de ces professions comme devant subir des « pressions » ou des pénuries dans les années à venir en raison du nombre accru de départs à la retraite et d'une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne.

Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)

Même si le nombre de résidents permanents reçus au titre de la catégorie de l'expérience canadienne est toujours peu élevé (6 027, ou 2,4 % du nombre total de nouveaux résidents permanents en 2011), l'objectif de cette catégorie est d'attirer et de retenir les personnes qualifiées et talentueuses qui ont déjà démontré leur capacité de s'intégrer à la société et au marché du travail canadiens. La CEC autorise certains travailleurs étrangers temporaires et certains étudiants étrangers diplômés, notamment ceux qui ont acquis de l'expérience dans un poste de gestion, un poste de professionnel ou encore un poste technique ou un métier, à présenter une demande de résidence permanente et, ultérieurement, de citoyenneté canadienne sans devoir quitter le Canada¹⁹. Contrairement aux autres programmes, cette nouvelle voie vers l'immigration tient compte de l'expérience canadienne d'un candidat en tant que facteur clé de sélection.

Selon les données de recherche sur le rendement économique des nouveaux immigrants au Canada, ceux qui séjournent au pays (en particulier comme travailleurs étrangers temporaires) avant d'y être reçus obtiennent de meilleurs résultats économiques que ceux qui n'y séjournent pas avant d'obtenir la résidence permanente, et cela est de bon augure pour les immigrants admissibles au titre de cette catégorie²⁰. Même si certains des premiers résultats de ces améliorations et modifications apportées aux politiques et aux programmes sont encourageants et laissent entrevoir de meilleurs résultats, certaines difficultés en matière d'intégration subsistent. L'immigration étant censée jouer un rôle croissant dans l'offre de main-d'œuvre, les difficultés d'intégration des immigrants au marché du travail (reconnaissance des titres de compétences, formation linguistique, etc.) sont des facteurs clés à régler pour obtenir un meilleur rendement économique.

¹⁹ Deux types d'étrangers temporairement au Canada sont admissibles à la catégorie de l'expérience canadienne : les travailleurs étrangers temporaires possédant au moins deux années d'expérience de travail qualifié à temps plein (ou l'équivalent) au Canada, et les étrangers diplômés d'un établissement postsecondaire canadien et possédant au moins une année d'expérience de travail qualifié à temps plein (ou l'équivalent) au Canada.

²⁰ Sweetman et Warman. « Temporary Foreign Workers and Former International Students as a Source of Permanent Immigration ». www.clsrn.econ.ubc.ca/workingpapers/CLSRN%20Working%20Paper%20no.%2025%20-%20Sweetman%20Warman.pdf

5. Tendances liées au rendement économique des immigrants au Canada

Le Canada est l'un des pays de l'OCDE où l'afflux de résidents permanents est le plus important, avec un taux annuel d'environ 0,8 % de sa population. Malgré son taux d'immigration relativement élevé, il démontre la plus grande égalité au chapitre du taux d'emploi entre la population née au Canada et celle d'origine immigrante. En ce qui a trait à la participation au marché du travail, l'écart entre les femmes nées au Canada et celles d'origine immigrante est le plus faible des pays de l'OCDE et il est négligeable pour les hommes. Néanmoins, les immigrants ont de la difficulté à s'intégrer au marché du travail canadien.

Les résultats du Recensement de 2006 indiquent que l'écart entre les revenus des immigrants récents et ceux des travailleurs nés au Canada a continué de se creuser durant la première décennie du XXI^e siècle. En 1980, les immigrants récents de sexe masculin qui recevaient un revenu d'emploi touchaient 85 cents pour chaque dollar gagné par les hommes natifs du Canada. Ce rapport avait chuté à 67 cents en 2000 et à 63 cents en 2005. Les chiffres correspondants pour les immigrantes reçues récemment étaient de 85 cents, 65 cents et 56 cents respectivement.

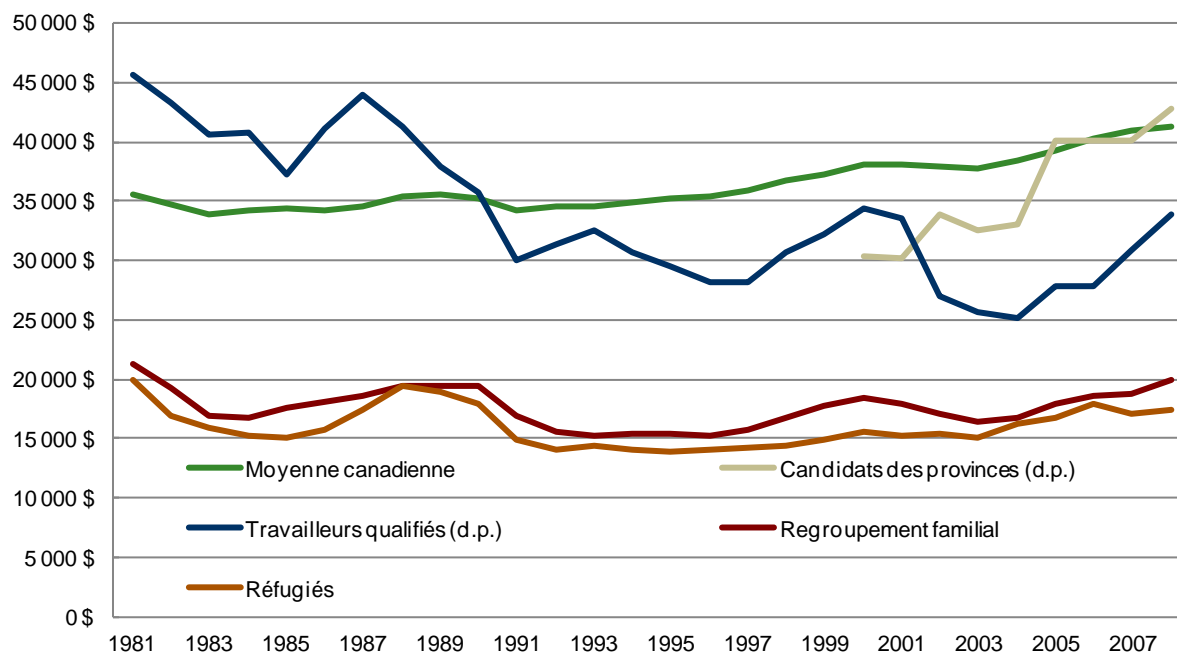
L'examen des données sur les revenus d'emploi annuels tirées de la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) fait ressortir le maintien de deux tendances au fil du temps pour toutes les cohortes d'entrée. Tout d'abord, les revenus augmentent avec le temps passé au Canada. Ensuite, les revenus des immigrants (demandeurs principaux) de la catégorie économique dépassent en moyenne ceux de toutes les autres catégories d'immigrants, au début de l'établissement et au fil du temps (figure 8). Ce groupe est sélectionné en fonction de ses caractéristiques relatives au marché du travail et affiche généralement un plus fort taux de participation au marché du travail que les autres.

Malgré cette tendance à long terme, les résultats économiques des immigrants sont inégaux depuis le début des années 1990. Ceux qui sont entrés au Canada à cette époque-là ont été touchés par le marasme économique et cela se reflète dans leurs revenus d'emploi. En moyenne, les revenus d'emploi des cohortes ultérieures se sont améliorés, une forte croissance s'affichant dans le secteur des technologies de l'information (TI). Chez les immigrants qualifiés, on constate une concentration anormalement élevée dans les professions du secteur des TI, notamment en ingénierie et en informatique²¹. Par conséquent, ils ont également été touchés hors de proportion par l'effondrement de ce secteur au début de la présente décennie et leur profil de revenus durant la période de 2000-2008 reflète cette réalité²².

²¹ Les professions liées aux TI sont fortement concentrées dans le groupe professionnel des sciences naturelles et appliquées, qui comprend toutes les professions de l'ingénierie et de l'informatique.

²² Les revenus d'emploi des autres immigrants – époux de travailleurs qualifiés, membres de la catégorie du regroupement familial et réfugiés – n'ont pas subi des changements aussi marqués, mais leurs revenus au niveau d'entrée sont faibles au départ et approchent, sans toutefois l'atteindre, le revenu moyen des natifs du Canada.

Figure 8 : Revenus d'emploi moyens au niveau d'entrée (en dollars de 2008), selon la catégorie d'immigration et l'année d'imposition



Source : Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

5.1. Tendances du faible revenu

Le taux de faible revenu chez les immigrants récents (ceux qui ont été reçus au pays dans les cinq dernières années) a presque doublé entre 1980 (25 %) et 1995 (47 %), puis a chuté sous les 36 % en 2000. Par comparaison, le taux de faible revenu chez les natifs du Canada est passé de 17 % en 1980 à 14 % en 2000. Les résultats du Recensement de 2006 montrent qu'en 2005, le taux de faible revenu chez les immigrants récents a continué d'être très supérieur à celui des natifs du Canada²³. Le taux de faible revenu chez les immigrants qui résident au Canada depuis plus longtemps est nettement plus faible. On constate une baisse du taux à chaque année supplémentaire de séjour au Canada.

Des recherches antérieures indiquent que chez les personnes non âgées, plusieurs groupes sont particulièrement à risque au chapitre du faible revenu persistant et de la pauvreté. Il s'agit notamment des chefs de famille monoparentale, des Canadiens d'origine autochtone, des immigrants récents, des personnes souffrant d'un trouble médical limitant leur capacité de travailler et des personnes seules âgées de 45 à 64 ans²⁴. En outre, la forte baisse du salaire horaire des employés nouvellement embauchés par rapport à celui des autres travailleurs²⁵ a entravé les progrès de bien des personnes à faible revenu. Toutefois, en ce qui a trait aux immigrants récents en particulier, on ne sait pas grand-chose des causes de la pauvreté, des endroits où elle sévit et de ses diverses répercussions sociales.

²³ *Gains et revenus des Canadiens durant le dernier quart de siècle, Recensement de 2006*, numéro 97-563-X au catalogue, mai 2008.

²⁴ C. Kapsalis et P. Tourigny, 2002, *Profils et transitions de groupes à risque d'exclusion sociale : les parents seuls*, Développement des ressources humaines Canada, document de travail SP-577-06-03F.

²⁵ Morissette et Picot, *Le travail peu rémunéré et les familles économiquement vulnérables depuis 20 ans*, numéro 11F00119 au catalogue, n° 248, avril 2005.

5.2. Facteurs en cause

Les recherches sur les raisons qui expliquent les mauvais résultats économiques indiquent l'influence de plusieurs facteurs :

- La situation du marché du travail a contribué à environ 40 % de la baisse durant les 20 dernières années. Dernièrement, l'effondrement du secteur des TI au début des années 2000 a réduit l'emploi et les revenus dans ce secteur de l'économie.
- La formation acquise à l'étranger rapporte moins par suite de changements survenus dans les pays sources. Même si le rendement de la formation acquise dans les différents pays n'a pas diminué avec le temps, la proportion d'immigrants venant de pays pour lesquels le rendement est plus faible a augmenté.
- L'expérience de travail acquise à l'étranger n'est pas aussi prisée que celle acquise au Canada.
- La connaissance des langues officielles est insuffisante. Même s'il a été difficile d'évaluer avec précision l'incidence de la connaissance des langues officielles sur les résultats économiques, tout porte à croire qu'il s'agit là d'un obstacle majeur à la réussite économique des immigrants²⁶.
- Les natifs du Canada sont de plus en plus instruits et livrent donc une concurrence plus féroce aux immigrants.

5.3. Résultats économiques, selon la province ou la région

Les résultats économiques relatifs des immigrants varient d'une province à l'autre. Cette situation cadre avec celle des natifs du Canada dans toutes les provinces. Plusieurs facteurs expliquent les écarts de revenus d'emploi (p. ex. situation du marché du travail local, lois sur le salaire minimum), le facteur clé étant la variation de la concentration des immigrants dans certaines industries et professions d'une région à l'autre.

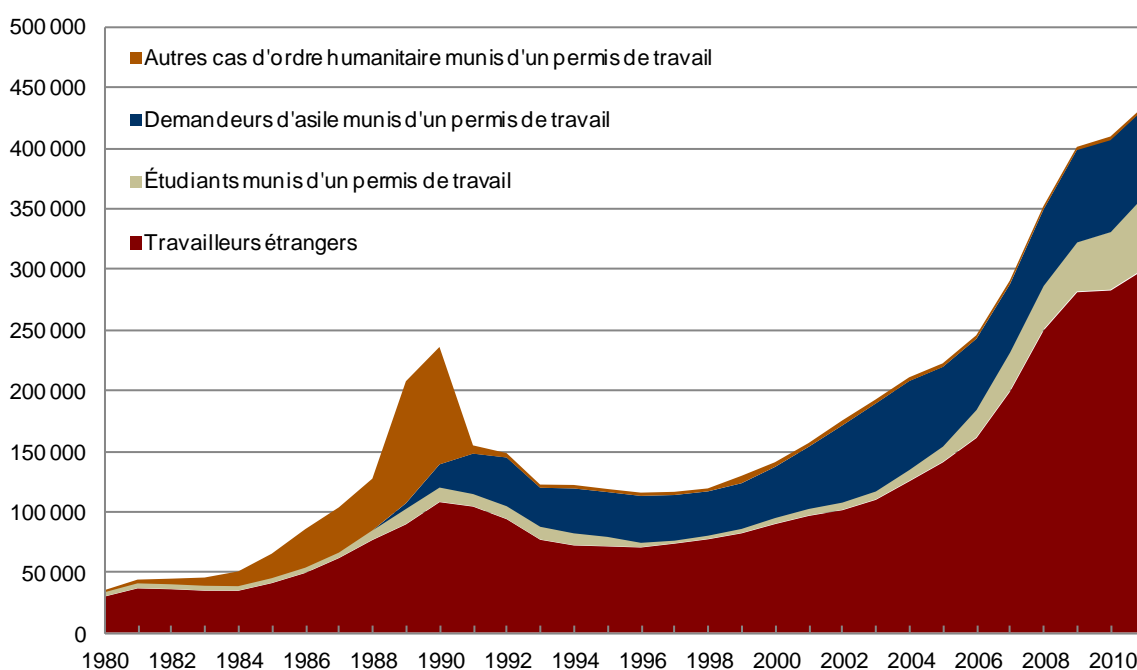
La baisse des revenus d'emploi annuels moyens des immigrants récents au cours de la première partie de la présente décennie a également été constatée à l'échelle provinciale dans le cas de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, bien qu'à des degrés différents. En Ontario, les revenus d'emploi ont été particulièrement touchés par la baisse de l'emploi dans les secteurs des TI et de la fabrication, ce qui a eu des conséquences négatives pour les revenus d'emploi des immigrants récents dans cette province. La hausse constante du taux de faible revenu depuis 1990 chez les immigrants de fraîche date, surtout à Toronto et à Vancouver, est de plus en plus préoccupante, car le taux de faible revenu des natifs du Canada dans ces villes a baissé pendant la même période.

²⁶ Les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabetisation et les compétences des adultes (EIACA) indiquent que la connaissance des langues officielles du Canada chez les immigrants est très inférieure à celle qui est nécessaire pour mettre à profit une formation postsecondaire ou supérieure.

6. Le rôle des résidents temporaires qui travaillent au Canada

En plus des résidents permanents qui arrivent au Canada, il y a ici des étrangers présents de façon temporaire qui ont reçu un permis de travail et ont le droit de participer au marché du travail canadien. La principale source de ces résidents temporaires est le Programme des travailleurs étrangers temporaires; toutefois, d'autres résidents temporaires (essentiellement des étudiants étrangers et des demandeurs d'asile) peuvent aussi présenter une demande de permis de travail pendant leur séjour au Canada. La figure 9 indique, par année, le nombre de résidents temporaires munis d'un permis de travail qui séjournent au Canada²⁷.

Figure 9 : Nombre d'étrangers (présents au Canada le 1^{er} décembre) munis d'un permis de travail canadien, 1980-2011



Source : Faits et chiffres

6.1. Travailleurs étrangers temporaires

Diverses initiatives ont été lancées afin de réagir à la mondialisation, à la mobilité croissante de la main-d'œuvre et aux besoins des employeurs. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) travaillent constamment à améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires afin de répondre aux besoins changeants des travailleurs et des employeurs. Ce plan comprend l'engagement de fournir rapidement des services afin d'aider les employeurs canadiens à fonctionner efficacement dans le contexte concurrentiel mondial.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires actuel comprend deux grands volets. Le premier, et le plus connu, vise les personnes qui répondent directement aux besoins des employeurs,

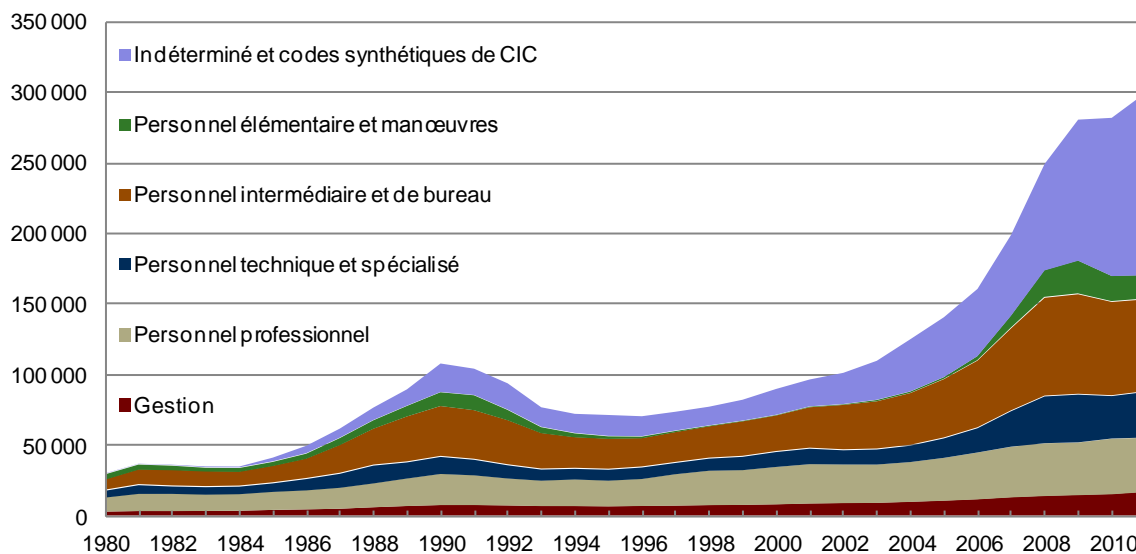
²⁷ Dans le cadre de cette analyse, le nombre de travailleurs temporaires correspond à ceux qui se trouvaient au Canada, munis d'un permis de travail valide, le 1^{er} décembre de chaque année.

notamment celles qui ont obtenu un avis sur le marché du travail (AMT) confirmé par RHDCC, et d'autres étrangers au Canada qui sont rattachés à un segment particulier du marché du travail (notamment les travailleurs embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers [PTAS], du Programme des aides familiaux résidants [PAFR] et des accords internationaux). Le deuxième volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires peut être qualifié de « facilitant » et n'est pas associé à un emploi ou à un employeur particulier (il s'agit notamment des programmes d'échange pour les jeunes et des permis de travail ouverts pour les époux). Les étrangers qui entrent au Canada au titre du volet « facilitant » n'ont pas besoin d'un AMT de RHDCC et ne sont pas rattachés à un segment particulier du marché du travail.

L'estimation du nombre de personnes qui entrent au Canada de façon temporaire est généralement fondée sur le nombre de documents délivrés. Toutefois, certaines pratiques entraînent un double comptage, qui est parfois très important. Il faut donc se fonder non seulement sur le nombre de permis délivrés, mais aussi, et surtout, sur le nombre de personnes pour calculer le nombre annuel de travailleurs étrangers (présents à un moment donné de l'année) et sur la durée de validité de chaque permis de travail.

En examinant le nombre de travailleurs étrangers présents au pays le 1^{er} décembre, nous constatons que, par le passé, les travailleurs étrangers représentaient un faible pourcentage de la population active totale au Canada²⁸. En 1980, ils constituaient 0,2 % de la population active totale; en 1990, cette proportion avait grimpé à 0,8 %. En 1993, elle avait chuté à 0,5 %, niveau auquel elle s'est maintenue jusqu'en 1999. Mais la population des travailleurs étrangers temporaires a augmenté rapidement depuis, et elle est actuellement supérieure à 300 000, ou 1,6 % de la population active totale du Canada.

Figure 10 : Travailleurs étrangers (présents au Canada le 1^{er} décembre), selon le niveau de compétence, 1980-2011



Source : Faits et chiffres

²⁸ En raison de la nature transitoire du Programme des travailleurs étrangers temporaires, il peut être difficile d'évaluer le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada. Pour estimer la taille globale de la population de travailleurs étrangers temporaires, ou le « stock » de ces travailleurs, CIC choisit habituellement un moment précis (le 1^{er} décembre de chaque année).

L'accroissement rapide de la population de travailleurs étrangers temporaires depuis le début des années 2000 est bien connu, mais la source de cet accroissement l'est peut-être moins bien. Il tient en grande partie à l'aspect « facilitant » du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Par exemple, le nombre d'étrangers présents au Canada dans le cadre du Programme d'échange pour les jeunes est passé d'environ 10 700 en 2000 à 61 000 en 2011. Une forte hausse a également été relevée dans le cas des époux et des conjoints de fait de résidents temporaires et d'autres entrants similaires munis d'un permis de travail « ouvert » (non lié à un emploi ou à un employeur en particulier) à l'arrivée.

D'autres programmes axés sur le marché du travail ont également enregistré une forte hausse depuis 2000, notamment le Programme des aides familiaux résidents (PAFR), le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, le programme pour les travailleurs peu spécialisés et le programme pour les travailleurs du domaine des logiciels. Le Programme des aides familiaux résidents présente un intérêt particulier dans la présente analyse en ce sens qu'il vise davantage le long terme et permet expressément d'effectuer la transition vers le statut de résident permanent.

Le PAFR vise à faire venir des travailleurs au Canada pour occuper des emplois d'aide familial résidant lorsqu'il n'y a pas suffisamment de Canadiens pour les pourvoir. Les travailleurs embauchés dans le cadre de ce programme prennent soin d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées, sans supervision, dans un foyer privé. Les travailleurs étrangers acceptés en vertu du PAFR peuvent demander la résidence permanente après avoir occupé un emploi d'aide familial résidant pendant deux des trois ans qui suivent leur arrivée au Canada. La croissance du PAFR depuis 2000 a été importante, passant de 7 450 travailleurs en 2000 à 39 000 en 2009. Toutefois, après avoir atteint un sommet en 2009, le nombre d'aides familiaux résidents au Canada a diminué à environ 25 000 en 2011.

6.2. Autres travailleurs temporaires

Comme nous l'avons déjà mentionné, les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile et les autres résidents temporaires peuvent aussi demander un permis de travail pendant leur séjour au Canada. Même si la principale raison pour laquelle ils séjournent ici n'est pas de travailler, ils peuvent entrer sur le marché du travail. Les documents administratifs indiquent qu'environ 135 000 étrangers au Canada (en plus des 300 000 travailleurs étrangers temporaires) pourraient avoir participé au marché du travail en 2011, ce qui représente une hausse importante par rapport aux 52 000 autres résidents temporaires munis d'un permis de travail en 2000. L'augmentation de ces chiffres durant la dernière décennie a surtout été le fait des étudiants étrangers et des demandeurs d'asile. En ce qui a trait aux étudiants étrangers, les programmes spéciaux (comme le Programme de permis de travail hors campus, le Programme d'alternance travail-études [coop] et le Programme de permis de travail postdiplôme) ont entraîné une augmentation du nombre de ces étudiants munis d'un permis de travail. Quant aux demandeurs d'asile, ils ont augmenté en raison du plus grand nombre d'étrangers qui ont présenté une demande d'asile et du plus fort pourcentage d'entre eux qui ont demandé un permis de travail.

6.3. Transition de la résidente temporaire à la résidence permanente

Les étrangers qui entrent au Canada en vertu d'un permis de travail temporaire peuvent obtenir la résidence permanente après leur arrivée. En 2000, environ 47 000 résidents temporaires ont obtenu la résidence permanente, soit près de 21 % des nouveaux résidents permanents pour cette année-là. En 2010, ce nombre était passé à près de 72 000, soit presque 25 % de tous les immigrants reçus²⁹. Les travailleurs étrangers temporaires représentaient environ 30 % des personnes ayant effectué la transition vers la résidence permanente, une bonne part de ce pourcentage étant attribuable aux aides familiaux résidents philippins qui ont choisi de demeurer au Canada au titre de la catégorie économique. Bon nombre d'étudiants de la Chine et de Hong Kong ont aussi choisi de demeurer au Canada après avoir acquis suffisamment de capital humain pour satisfaire aux critères de sélection de la catégorie économique ou effectué la transition au titre de la catégorie du regroupement familial.

²⁹ À noter qu'au moment de la publication, les statistiques sur la transition pour 2011 n'étaient pas disponibles.

7. Adéquation entre l'offre et la demande

Malgré le ralentissement de l'activité économique durant la période 2008-2009, le taux de chômage devrait baisser progressivement au cours de la prochaine décennie, à mesure que la croissance de la population active ralentira et réduira le nombre de nouvelles personnes actives. Toutefois, la baisse progressive du taux de chômage ne devrait pas entraîner de pénurie généralisée sur le marché du travail.

Étant donné que l'économie se remet du ralentissement vécu au cours des dernières années, la situation la plus récente du marché du travail tend à indiquer qu'il n'y a guère de pressions ou de pénuries à l'échelle du pays; les projections à long terme pour les prochaines décennies indiquent qu'il pourrait y avoir certaines pénuries localisées, mais le Canada ne connaîtra pas de pénuries soutenues et généralisées de travailleurs. Dans l'ensemble, du point de vue des niveaux de compétence en général, nous prévoyons qu'il n'y aura pas de déséquilibre important entre l'offre et la demande de travailleurs dans les cinq principaux groupes professionnels au Canada durant les dix prochaines années. Bien sûr, on s'attend à des écarts importants entre certains de ces niveaux de compétence au chapitre de la demande annuelle de travailleurs; par exemple, on prévoit que la croissance de la demande sera la plus forte dans les emplois exigeant une formation universitaire (1,6 % par an) et la plus faible dans ceux pour lesquels une formation de niveau secondaire ou liée à une profession particulière est requise (0,9 % par an). Mais malgré ces différences, l'offre globale de main-d'œuvre répondra approximativement à la demande globale prévue.

Lorsque nous examinons plus en détail les professions, nous constatons qu'il y a des domaines où l'offre éventuelle de main-d'œuvre ne répondra pas à la demande accrue alors que, dans d'autres cas, la croissance de l'offre dépassera la demande. Ce genre de déséquilibre a toujours été plus important à l'échelle provinciale, régionale ou locale, et ce sera certainement le cas à l'avenir. Il est normal que cela se produise dans une économie de libre marché, mais une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ainsi que des renseignements détaillés sur le marché du travail ne pourront qu'améliorer la situation.

Les pressions qui s'exerceront éventuellement sur le marché du travail au cours de la présente décennie devraient être les plus fortes dans le secteur de la santé en raison d'une augmentation supérieure à la moyenne de la nouvelle demande, du nombre plus élevé que la moyenne de personnes qui prennent leur retraite et d'une augmentation insuffisante de la nouvelle offre. Par conséquent, la situation future du marché du travail pour ce groupe professionnel devrait être « serrée ». Les pressions devraient être particulièrement fortes dans certaines professions, comme celles de médecin, d'infirmier, de technologue ou de technicien médical, et du personnel de soutien des services de santé. La croissance de la demande de travailleurs découle du vieillissement de la population, du financement accru des services de santé par le gouvernement et du grand nombre de départs à la retraite. La croissance de l'offre devrait être limitée par plusieurs facteurs. La nouvelle offre attribuable à l'immigration a été limitée dans le passé en raison des problèmes de reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger et de la demande élevée de travailleurs de la santé partout dans le monde. La nouvelle offre provenant du système d'éducation sera également limitée en raison des longues années de formation (jusqu'à sept ans dans le cas des médecins) et de la capacité des établissements d'enseignement d'accepter de nouveaux étudiants.

Certaines améliorations liées aux questions de reconnaissance des titres de compétences étrangers ont été apportées récemment et aideront fort probablement les entrants formés à l'étranger à entrer

dans plusieurs secteurs, notamment celui de la santé³⁰. Malgré cela, on s'attend à ce que la demande de travailleurs de la santé continue de dépasser l'offre dans les années à venir.

D'autres groupes de professions devraient connaître des pénuries à l'avenir, notamment :

- le groupe des professions de la gestion dans bon nombre d'industries et de secteurs, essentiellement en raison d'un nombre de départs à la retraite supérieur à la moyenne;
- les professionnels des ressources humaines et des services aux entreprises;
- certains métiers (notamment les entrepreneurs et les contremaîtres du personnel des métiers, les métiers de l'électricité et les conducteurs d'équipement lourd) en raison d'une croissance moyenne de la nouvelle demande accompagnée d'une croissance inférieure à la moyenne de la nouvelle offre.

Certains points intéressants ressortent de l'analyse ci-dessus. On ne prévoit pas de déséquilibre soutenu du marché du travail dans les grands groupes de professions, mais on s'attend à certains déséquilibres dans des professions précises. En outre, les pressions exercées sur le marché du travail ne se limiteront pas à certains segments, mais elles se présenteront périodiquement dans un large éventail d'emplois, allant des professions de la santé aux métiers de la construction. Qui plus est, même si les professions liées aux technologies de pointe ou à « l'économie du savoir » devraient être un moteur de croissance, dans l'ensemble, elles ne sont pas considérées comme des zones de pression importantes, comme cela était le cas dans certaines prévisions antérieures.

³⁰ En 2007, le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE) a été fondé afin d'aider les immigrants éventuels à obtenir l'information nécessaire au sujet du processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et du marché du travail canadien avant d'entrer au pays. L'objectif du BORTCE, en partenariat avec le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE) du Canada, est de faciliter l'intégration des travailleurs formés à l'étranger dans la population active tout en collaborant avec les provinces, les territoires et les partenaires des différents gouvernements en vue de renforcer l'évaluation des titres de compétences étrangers et la reconnaissance des qualifications acquises dans d'autres pays.

8. Risques et possibilités

Comme c'est le cas pour toutes les prévisions économiques, nous ne pouvons savoir ce que nous réserve réellement l'avenir, ce qui engendre toujours un risque. Les cycles économiques sont difficiles à prévoir un an, encore plus dix ans, à l'avance et leur évolution, attribuable à plusieurs facteurs (p. ex. modification des taux d'intérêt, chocs pétroliers, changements apportés à la politique budgétaire), transformera les tendances de la consommation, des investissements, des dépenses publiques et des échanges commerciaux, ce qui aura des répercussions sur les besoins en main-d'œuvre. D'autres facteurs comme le changement technologique, les différences entre les organismes institutionnels et de réglementation et les imperfections du marché jouent aussi un rôle clé et ne doivent pas être sous-estimés. Les changements apportés aux cadres législatifs et gouvernementaux sous-jacents peuvent également avoir d'importantes conséquences; par exemple des changements aux politiques sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers et des modifications au système d'éducation canadien auraient certainement une incidence sur l'offre de travailleurs au pays.

9. Conclusion

Quel est et devrait être le rôle du programme d'immigration du Canada dans le marché du travail? L'information contenue dans le présent document indique que l'immigration (à son niveau actuel) ne peut à elle seule régler les grands problèmes qui se présenteront dans le marché du travail canadien dans les années à venir. Cela dit, l'immigration peut se révéler un outil précieux pour remédier aux pénuries dans certaines régions ou professions, ce qui améliorerait le rendement du marché du travail.

Comme par le passé, le Canada aura des défis à relever. Beaucoup découleront de facteurs qui ont été traités dans la section sur les risques ci-dessus (p. ex. cycles économiques, changements apportés à la technologie et à la réglementation). Le problème avec ce genre de risques, c'est qu'ils occasionnent des mouvements à la hausse et à la baisse de la demande de travailleurs. La lenteur ou le ralentissement de la croissance économique entraîne généralement une réduction de l'emploi et les études ont montré que les immigrants récents peuvent être particulièrement vulnérables pendant un ralentissement économique. En outre, la surreprésentation des immigrants dans certains secteurs industriels et certaines professions (notamment celles liées aux technologies de l'information) a entraîné récemment de piètres résultats économiques pour la population immigrante.

Les influences démographiques sont un peu plus faciles à prévoir; elles pèseront lourd, elles aussi, sur le marché du travail de demain. En fait, le principal facteur à prendre en compte au cours des deux ou trois prochaines décennies est probablement le grand nombre de départs à la retraite prévus pour les travailleurs de la génération des *baby-boomers*. Ce facteur aura une incidence considérable non seulement sur l'offre de main-d'œuvre, mais aussi sur la demande. Même si de nombreux travailleurs devraient prendre leur retraite, le Canada ne devrait pas subir de pénuries généralisées et soutenues de travailleurs dans l'avenir; toutefois, plusieurs professions pourraient connaître des pressions et des imperfections dans l'offre et la demande de travailleurs.

Avons-nous besoin de critères de sélection élevés en ce qui concerne le capital humain pour alléger ces pressions et obtenir un meilleur rendement du marché du travail? Ce n'est pas clair, et la réponse dépend avant tout des critères utilisés pour évaluer les besoins du marché du travail. Par suite de la mise en œuvre de la LIPR, les caractéristiques du capital humain sont devenues les principaux critères pour les décisions de sélection dans la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral), et les premières indications concernant les résultats économiques de ces immigrants laissent croire qu'ils sont supérieurs à ceux des immigrants sélectionnés en vertu de la loi antérieure à la LIPR³¹. Toutefois, d'autres programmes (comme le Programme des candidats des provinces) qui reposent davantage sur les besoins régionaux en main-d'œuvre montrent également des signes de résultats économiques positifs. Ce qu'il faut retenir, c'est que le programme d'immigration du Canada peut contribuer à réduire les pressions exercées sur le marché du travail et ses imperfections par l'admission de résidents permanents de différentes catégories, ainsi que de travailleurs étrangers temporaires.

L'insertion des immigrants dans la population active et l'amélioration de leurs résultats d'emploi sont des conditions essentielles à leur intégration dans la société canadienne et à l'amélioration du rendement global du marché du travail canadien. Toutefois, il ne s'agit pas simplement d'un exercice en gestion des niveaux. L'ajout de résidents permanents et temporaires à la population active ne répond pas nécessairement à tous les besoins du marché du travail; en fait, il risque même d'aggraver

³¹ Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), voir le www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/ptqf/index.asp.

les problèmes. Il faut aussi faire attention lors de l'établissement de la « bonne » composition d'immigrants. Celle-ci peut dépendre de nombreuses considérations, notamment :

- Combien de travailleurs hautement spécialisés, moyennement spécialisés ou peu spécialisés faut-il accueillir?
- Quelle région du pays a besoin de ces travailleurs?
- Les déséquilibres en matière de main-d'œuvre sont-ils provisoires et peut-on les corriger par le recours à des travailleurs temporaires ou doit-on faire appel aux résidents permanents?

Compte tenu de la situation dynamique et évolutive du marché du travail canadien, il est essentiel que le programme d'immigration du Canada soit suffisamment souple pour faire face aux complexités du marché du travail actuel et futur, non seulement pour assurer l'intégration des nouveaux immigrants, mais aussi afin d'optimiser les avantages pour l'économie canadienne.

Annexe A : Importance de l'immigration pour la croissance de la population active

Selon le Recensement de 2006, la part des immigrants dans la population active canadienne dépasse d'un à deux points de pourcentage leur part de la population globale. En 2006, par exemple, les immigrants constituaient 18,4 % de la population globale et 19,9 % de la population active. En 1996, ces chiffres étaient de 17,4 % et 19 % respectivement.

De 1996 à 2006, la population active du Canada a augmenté de 2,3 millions. Des immigrants reçus au cours des dix années qui ont précédé le Recensement de 2006 (immigrants récents), environ 1,1 million étaient actifs sur le marché du travail en 2006. Certains chercheurs ont laissé entendre que le résultat de la division du nombre de nouveaux immigrants entrés sur le marché du travail de 1996 à 2006 par la variation nette de la population active durant cette période révèle la contribution des immigrants récents à la croissance nette de la population active. Par exemple, la division de 1 126 165 nouveaux immigrants actifs sur le marché du travail par la croissance globale de la population active (2 333 435 travailleurs) indique que près de la moitié (48 %) de la croissance nette de la population active durant cette période provenait de l'immigration. Cette affirmation peut prêter à confusion si elle est placée hors contexte.

Plus précisément, qu'en est-il de la contribution des entrants nés au Canada au marché du travail pendant la même période? En 2006, on comptait plus de 2,4 millions de jeunes (de 15 à 24 ans) natifs du Canada entrés sur le marché du travail pendant la même période. Si on additionne les jeunes natifs du Canada et les immigrants récents, on obtient environ 3,5 millions d'entrants depuis 1996³². Lorsqu'on ventile ces deux sources d'entrants, on constate que les immigrants récents représentaient moins du tiers (32 %) de tous les entrants pour la période de 1996 à 2006³³.

Au moyen de la même méthode qui nous porte à conclure que les immigrants récents ont représenté environ la moitié de la croissance nette de la population active de 1996 à 2006, les chercheurs estiment qu'à un moment donné entre 2011 et 2016, ils en représenteront la totalité. Cette estimation pourrait laisser entendre que les jeunes natifs du Canada ne feront pas de contribution à la population active, ce qui est impossible, bien entendu. Les immigrants récents continueront de représenter une proportion importante (et peut-être croissante) des entrants sur le marché du travail, mais on peut s'attendre à ce que les jeunes nés au Canada forment la majorité des entrants dans un avenir prévisible.

³² Cette analyse ne tient pas compte des autres entrants sur le marché du travail en 2006, par exemple ceux qui étaient à la retraite en 1996, mais qui ont réintégré le marché du travail entre 1996 et 2006.

³³ Comme nous l'avons mentionné, la population active a augmenté de près de 2,3 millions de travailleurs de 1996 à 2006. Puisqu'il y a eu à peu près 3,5 millions d'entrants, cela signifie forcément qu'environ 1,2 million de travailleurs ont pris leur retraite (ou ont quitté d'une autre façon la population active).